

Compte rendu inventaire du bocage de St Sulpice la Forêt



Saint-Sulpice-la-Forêt



Antoine GUERRAND

Cécile LEPAIGNEUL

Paul-Etienne LOBET

Alban MARC

Rappel de la commande :

- ▶ La commune de Saint Sulpice la Forêt a souhaité réaliser un inventaire de ses haies bocagères dans le cadre de la mise à jour de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi).
- ▶ **Enjeu Principal** : Protection et Préservation du maillage bocager de la commune de Saint Sulpice la Forêt.



Contexte

- ▶ Superficie : 670 ha
- ▶ Forêt de Rennes en périphérie

Patrimoine naturel

- ▶ Bois du Fayel
- ▶ 3 MNIE
- ▶ 16,6 % de couverture forestière
- ▶ 75 % d'espaces agricoles ou prairies



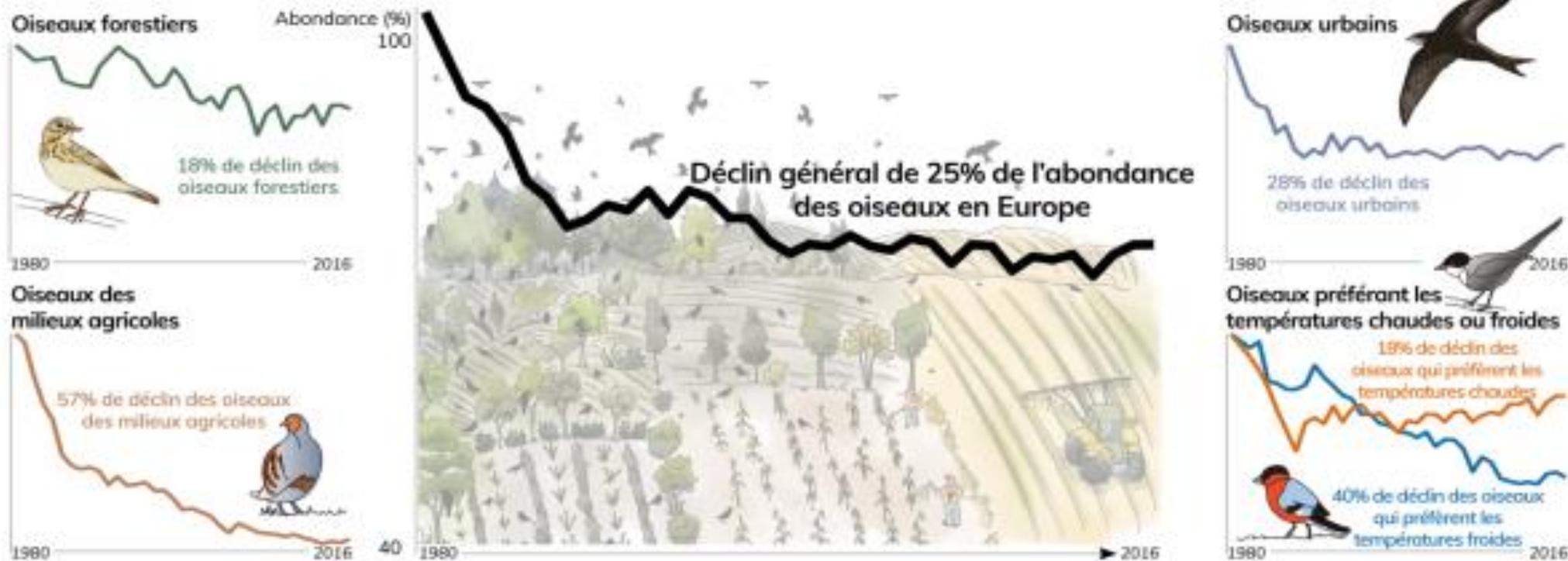
Contexte écologique



- ▶ Un bocage malmené depuis les années 60
- ▶ 14 % : une région parmi les moins forestières de France
- ▶ Un linéaire qui continue à se dégrader malgré les programmes de replantation
- ▶ Focus biodiversité : 410 espèces recensées dont 52 protégées (7 espèces sur liste rouge nationale)

Déclin des abondances de différents groupes dans le temps

L'intensification des pratiques agricoles et l'augmentation des températures sont les principales pressions qui affectent négativement la plupart des populations



Adapté de Figer et al., 2023, Farming Practices are driving bird population declines across Europe. PNAS



Principaux résultats de l'étude sur les oiseaux européens publiée dans PNAS.

© Vincent Devictor

Historique des haies de la commune :

- ▶ Forte diminution du nombre de haies dû à la modification des pratiques agricoles (remembrement années 60). Mais aussi disparition quasi-totale des vergers.



Figure 2 : vue aérienne de Saint-Sulpice-la-Forêt en 1952

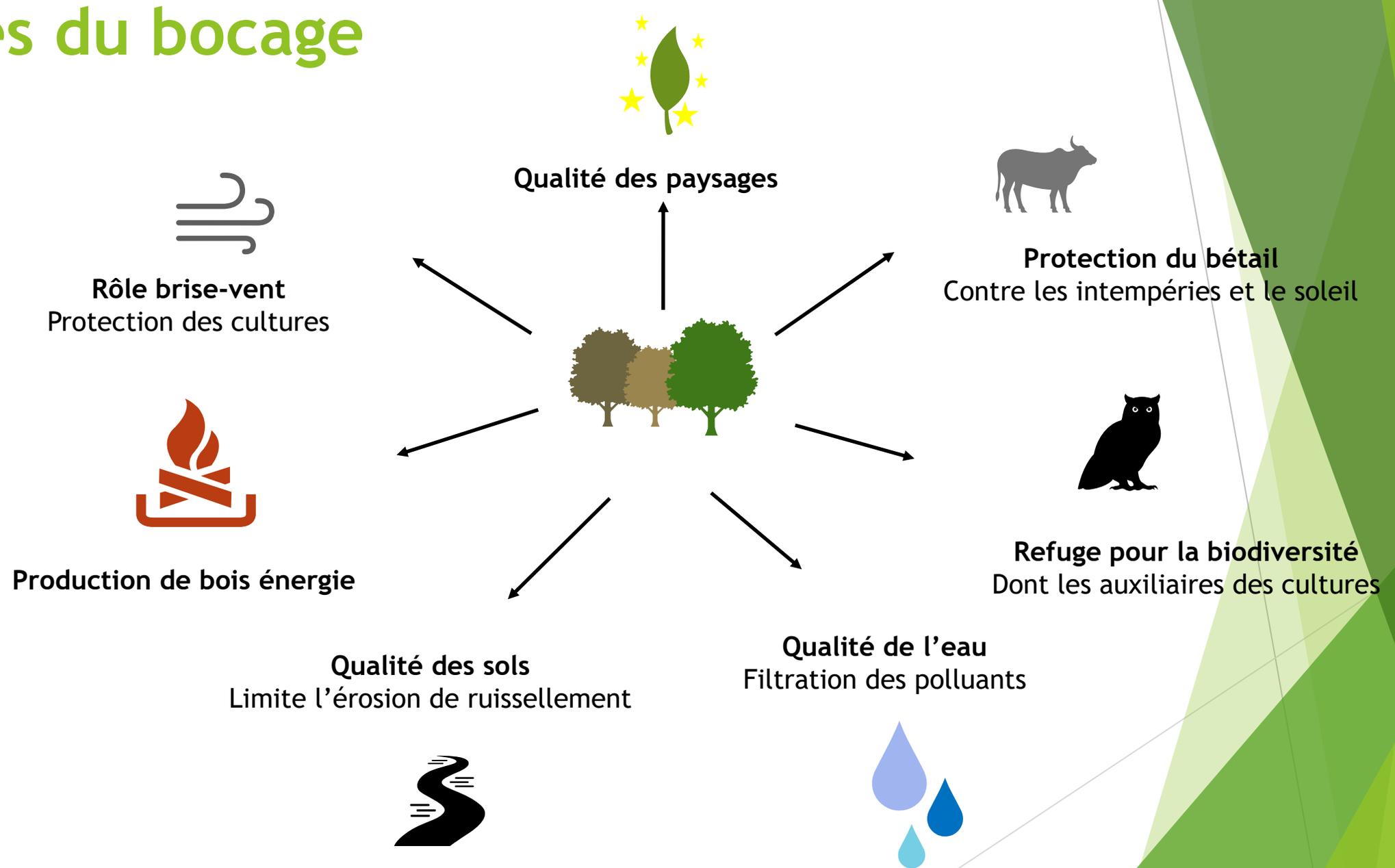


Figure 3 : vue aérienne de Saint-Sulpice-la-Forêt de nos jours

Qu'est ce que le bocage ?

Les bocages sont des **réservoirs de biodiversité** constitués de systèmes hétérogènes en **mosaïque** comprenant à la fois des milieux fermés boisés (**bosquets, haies larges anciennes...**), des milieux ouverts (**champs cultivés, prairies permanentes ou temporaires**), des milieux intermédiaires (**fourrés, haies arbustives, bosquets en régénération**), des milieux aquatiques (**réseaux de mares, rivières sinueuses, zones humides**).

Rôles du bocage



Préconisations d'actions : 3 niveaux



Haies à conserver



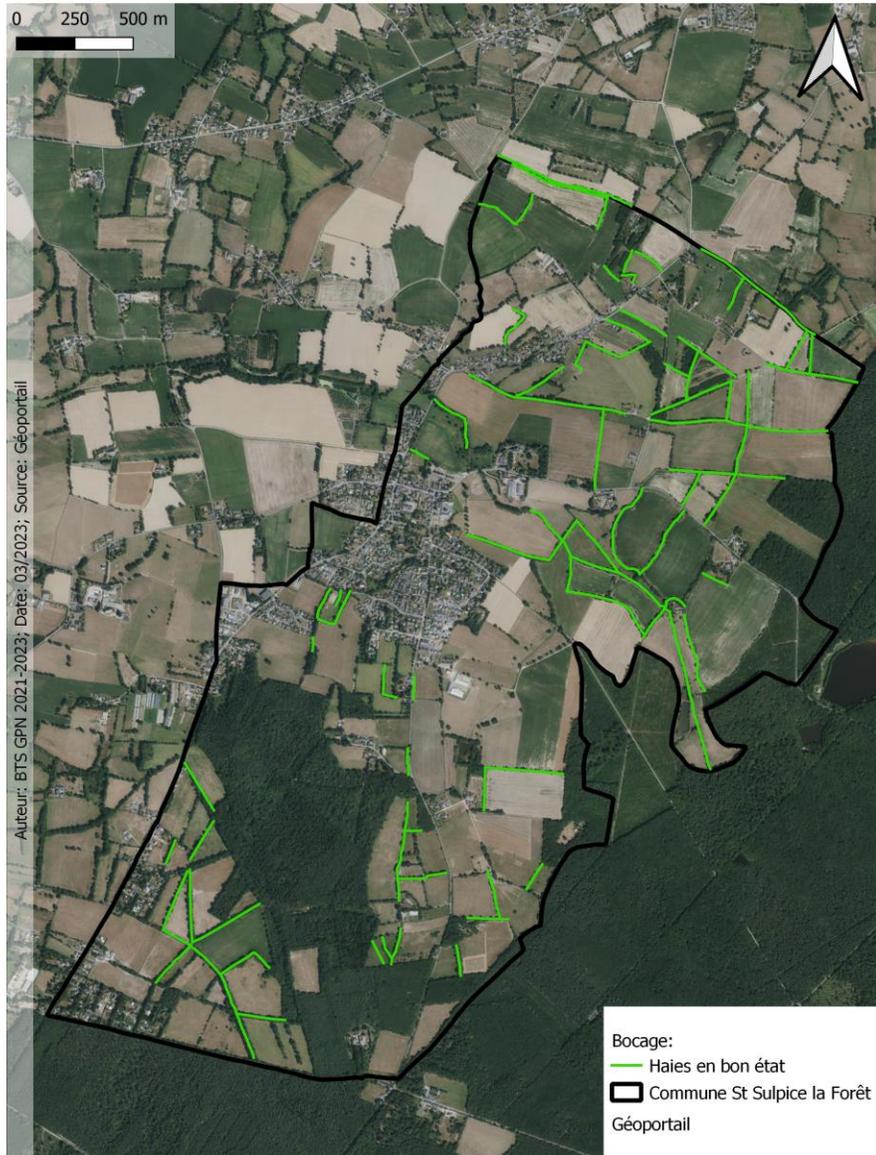
Haies à conserver ou densifier



Haies à recréer / restaurer

Haies à conserver

Carte des haies en bon état

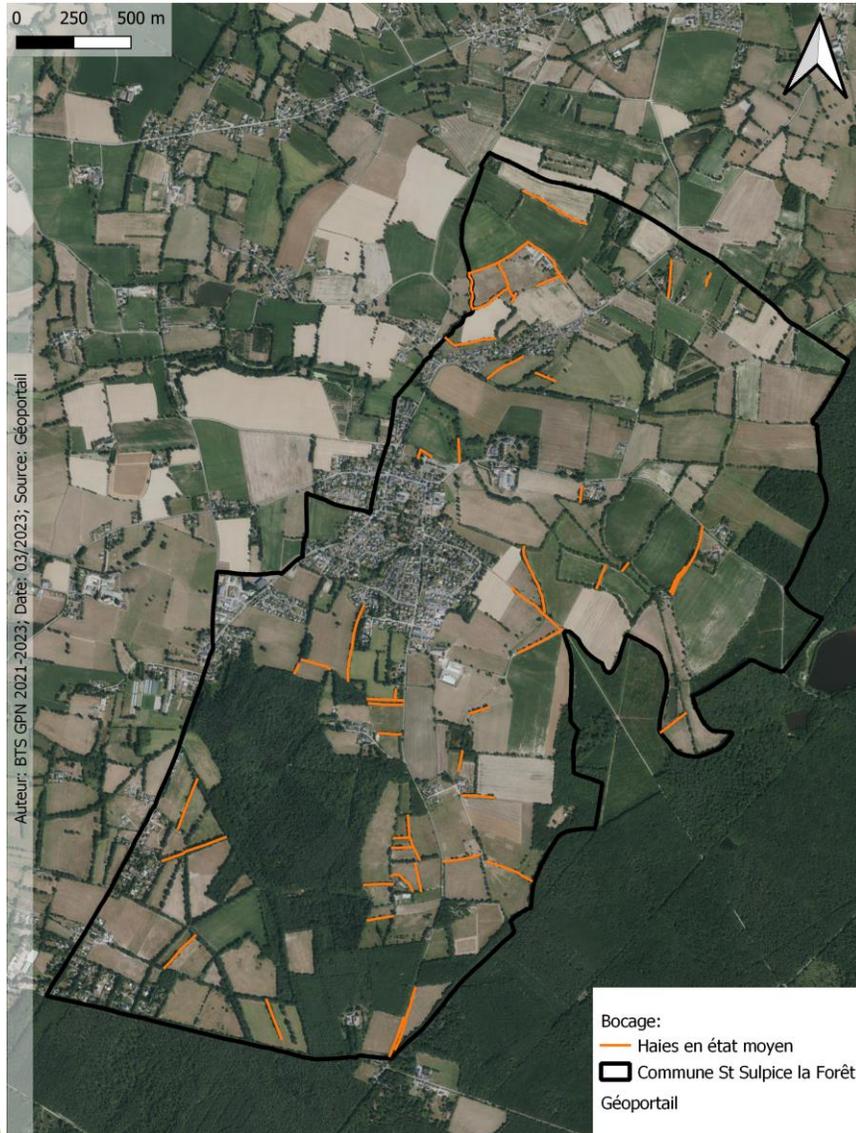


- ▶ Note au dessus de 14 points
- ▶ Réseau en bon état
- ▶ Position favorable
- ▶ Représentent seulement 43 % des haies inventoriées

Haies fragiles, en constante évolution

Haies à conserver ou densifier

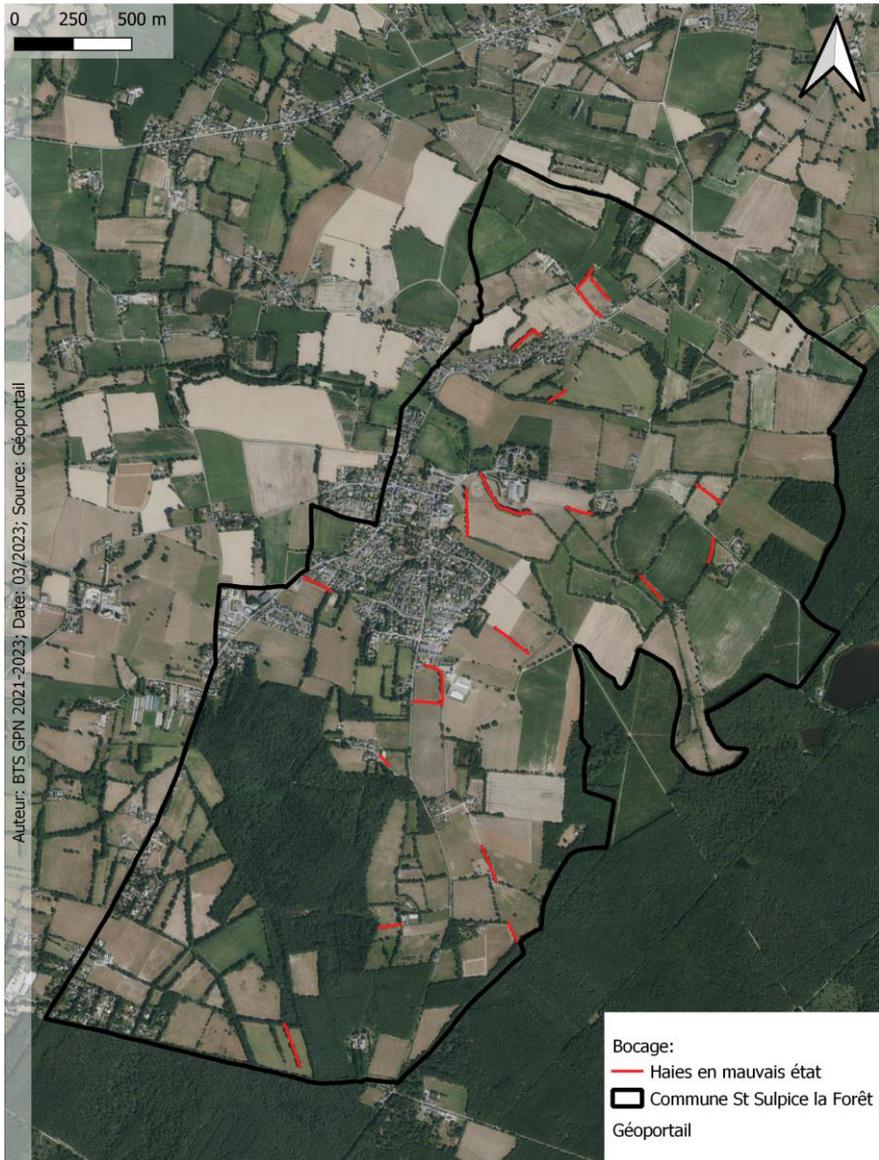
Carte des haies en état moyen



- ▶ Note entre 8 et 13 points
- ▶ Etat moyen
- ▶ Et /ou position défavorable

Haies à recréer / restaurer

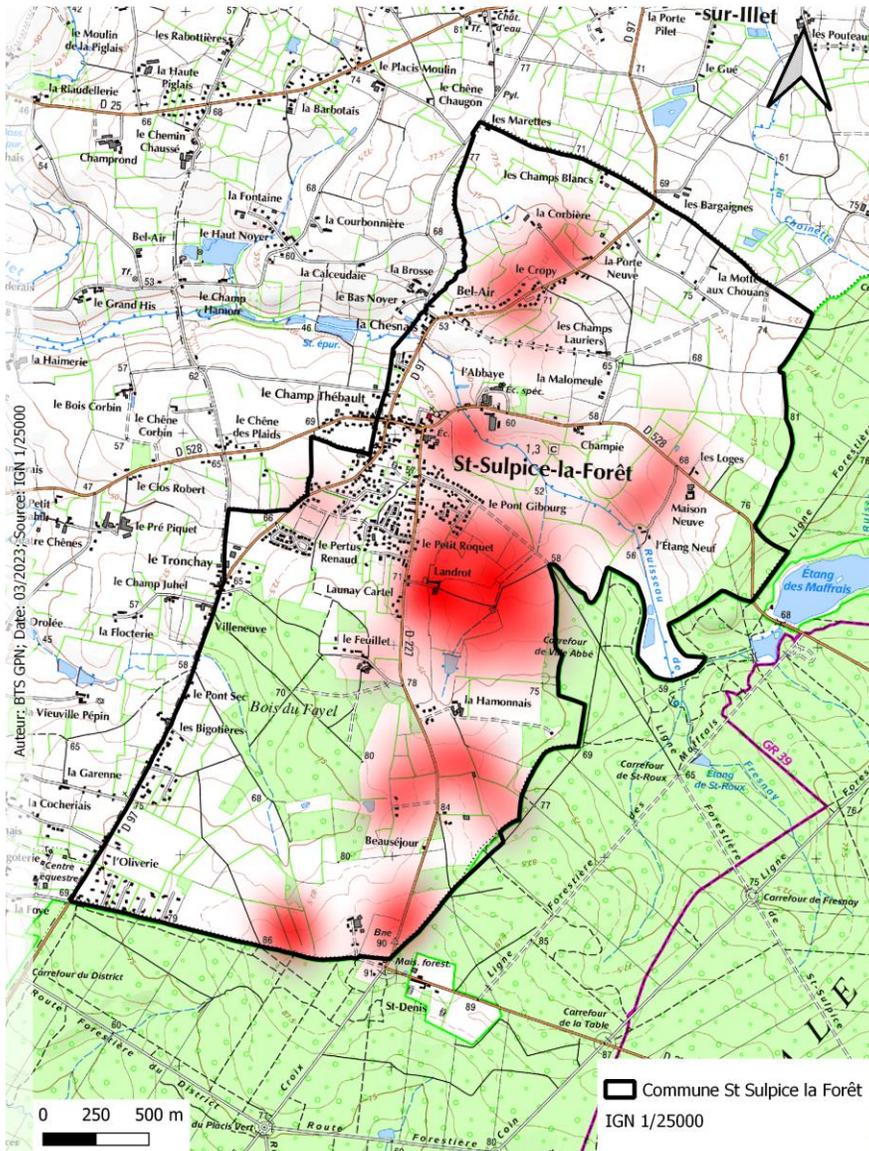
Carte des haies en mauvais état



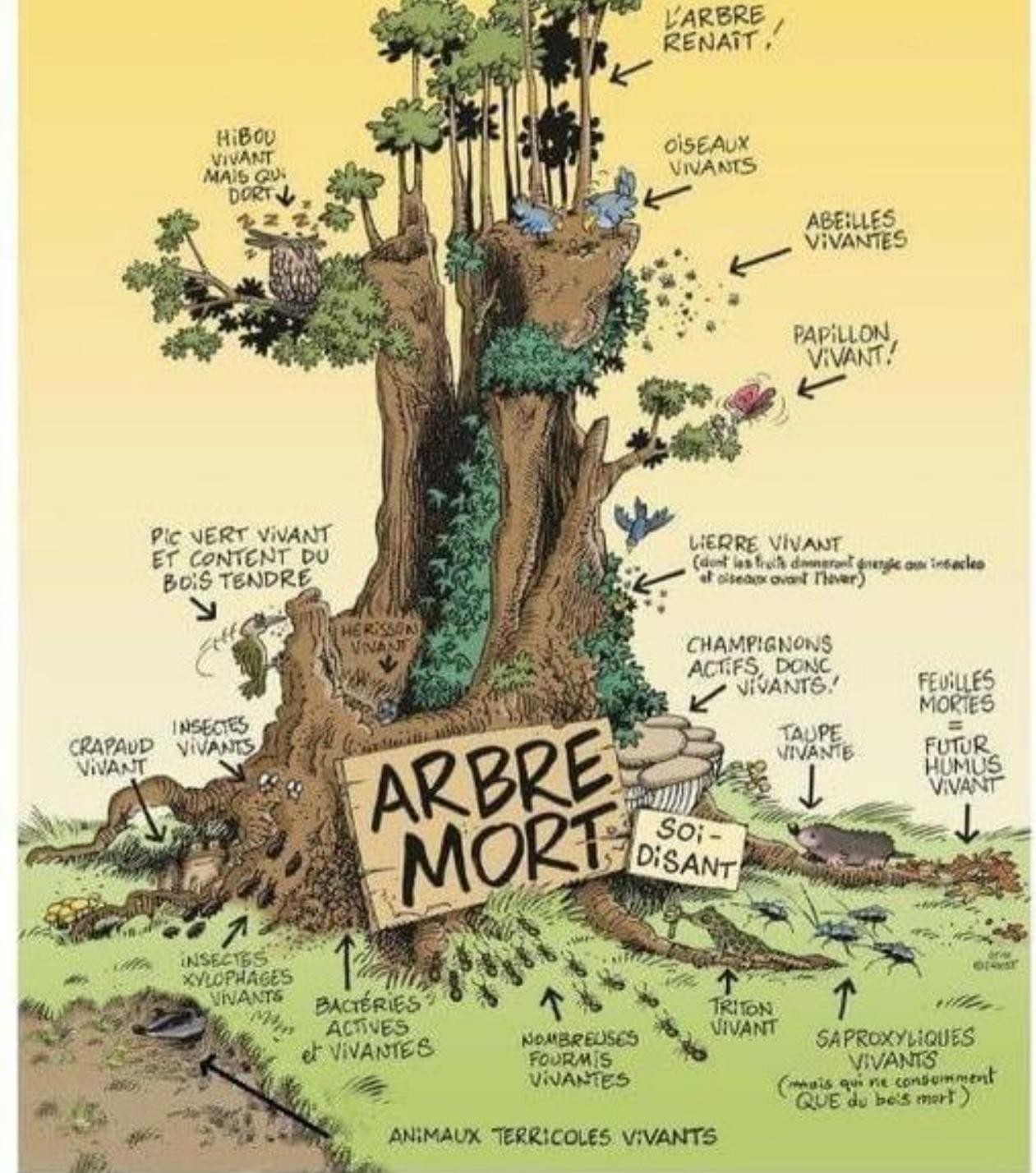
- ▶ Note en dessous de 7 points
- ▶ Haies en mauvais état
- ▶ Champ d'action prioritaire

Zones à restaurer

Carte des zones en mauvais état de conservation des haies



- ▶ La diagonale de dégradation du bocage
- ▶ Zones à restaurer en priorité
- ▶ Peu de haies ou haies en mauvais état



Données chiffrées

- ▶ 43% des haies sont en bon état
- ▶ 69% des haies sont continues
- ▶ 84 % des haies ont plus de 20 ans
- ▶ 83 % des haies mesurent plus de 50m
- ▶ 62% plus de 2m de largeur



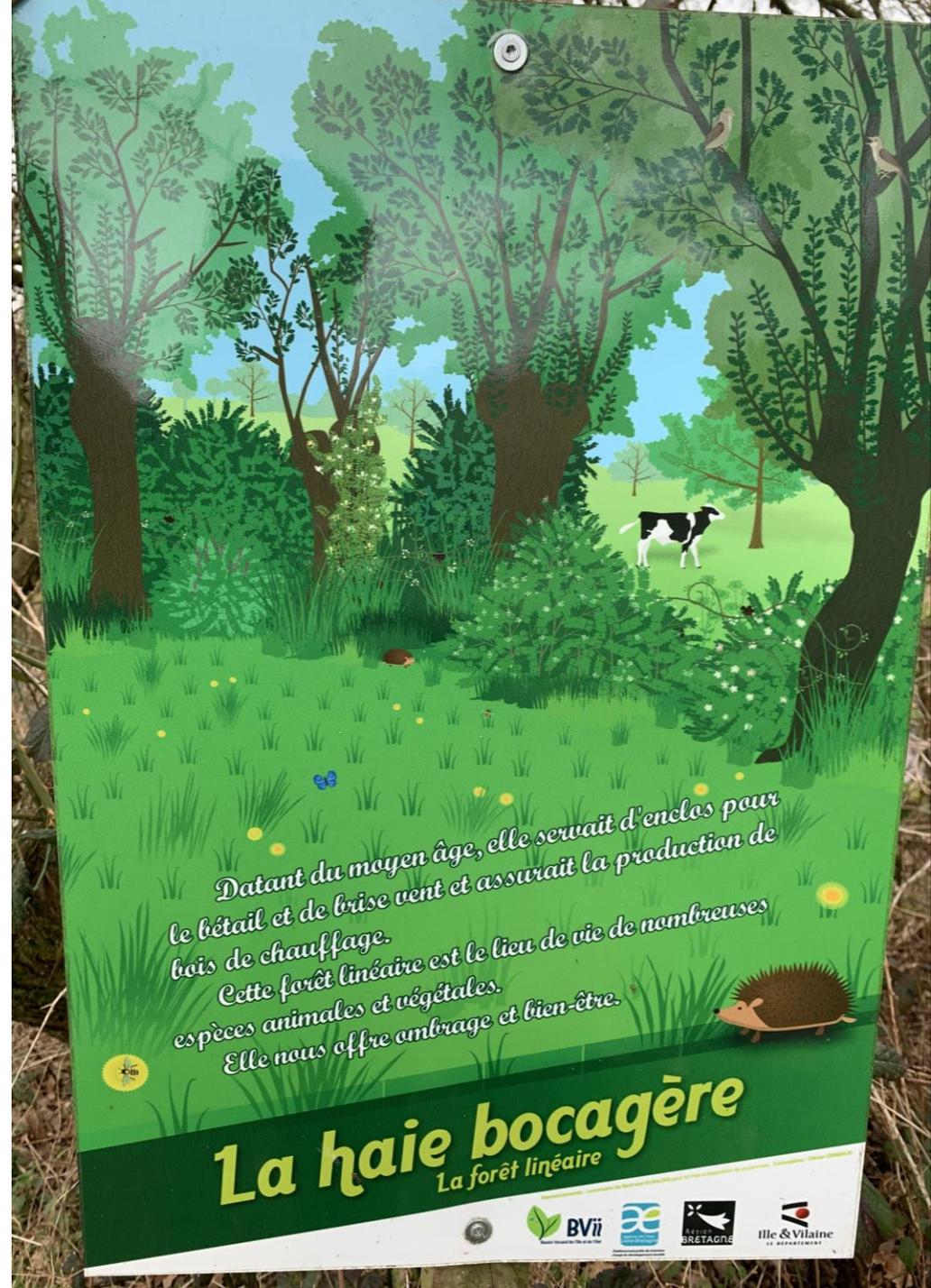


Données chiffrées

- ▶ 57% des haies sont dégradées
- ▶ 57% présentent moins de 5 essences
- ▶ 55% présentent 1 ou aucune connexion avec d'autres haies
- ▶ 50% ne présentent aucune connexion avec d'autres éléments paysagers

Proposition amélioration/restauration

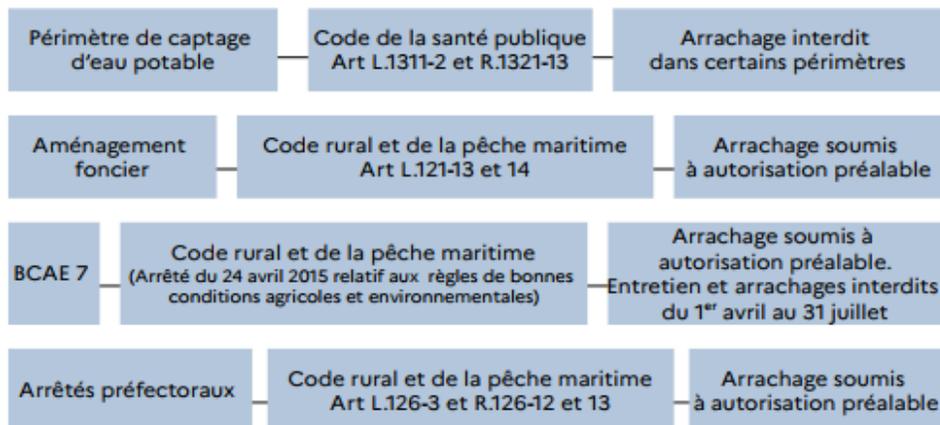
- ▶ Sensibiliser les propriétaires à la restauration du bocage
- ▶ Planter de haies sur les terrains communaux
- ▶ Mener des actions de concertation sur le système bocager



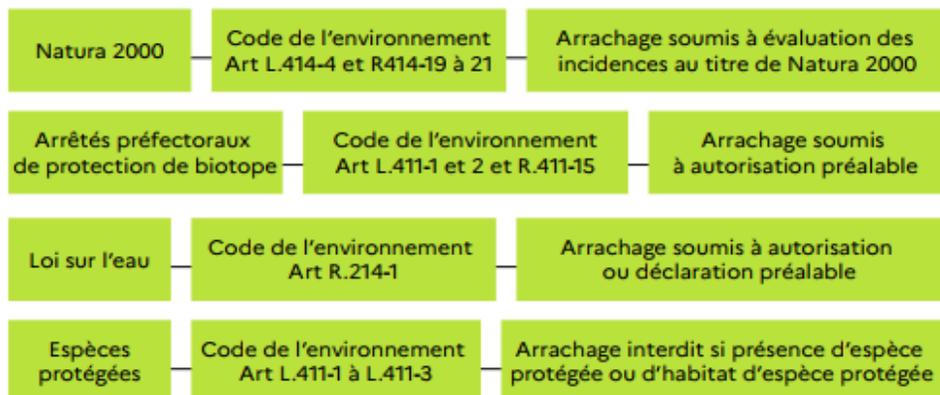
Les dispositifs réglementaires de protection des haies

2021

~ Protections au titre de la qualité de l'eau, de l'agriculture, de l'aménagement foncier



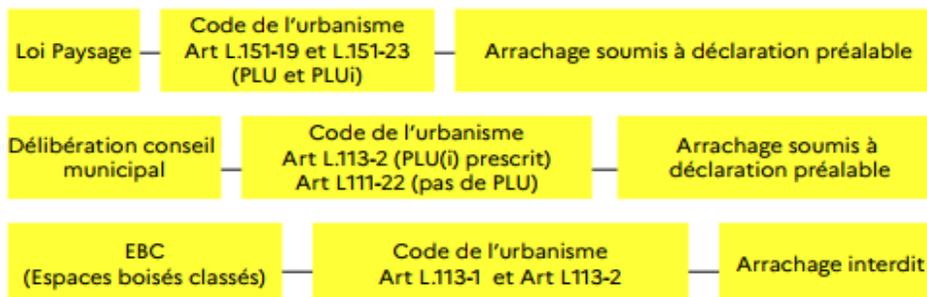
~ Protections au titre de l'environnement



~ Protections au titre du patrimoine



~ Protections au titre de l'urbanisme



Merci de votre attention

